

Conseil municipal du jeudi 14 septembre 2023

Présents : Mesdames DALIA Odile, GOSTOMSKI Julie, GROISON Marie-Édith, MANEA Rodica, MOREAU Audrey, NOËL Aude, SAVOYE Marie-Paule ; Messieurs BENAS Gilbert, CHRISTEL Daniel, MAZOYER Arnaud, ROYER Michel.

Secrétaire de séance : Mme Dalia Odile

Lecture du compte-rendu du 29 juin 2023 : adopté à l'unanimité.

Délibérations :

✓ Développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques : Le Grand Chalon peut prendre cette compétence à partir du 1^{er} janvier 2024. Le Grand Chalon va élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge, ouvertes au grand public, pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, en lien avec toutes les communes membres : accepté à l'unanimité.

✓ Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) : approbation du rapport d'évaluation. Cette commission du Grand Chalon s'est réunie le 10/07/2023 avec les maires des différentes communes membres, pour adopter le rapport d'évaluation sur le coût net des charges transférées :

- Charges liées au transfert de la piscine Camille Muffat de Saint- Rémy, au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire (le montant des charges transférées par la commune de Saint-Rémy s'élèvent à 78 498 €) : accepté à l'unanimité.

- Actualisation de la compétence « aribus » dans les statuts du Grand Chalon : accepté à l'unanimité.

✓ Création d'un budget annexe pour la zone d'activité en Condemaine : annulation de ce vote, car la question d'une prise de compétence par le Grand Chalon est en discussion.

✓ ONF : tarification des affouages 2023-2024 : 22, 00 € la portion de bois (même prix que l'an dernier) : accepté à l'unanimité.

✓ ONF : Destination des coupes : le conseil municipal sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024 pour la parcelle 5, de 4,23 hectares, avec amélioration du type de coupe : accepté à l'unanimité.

Questions diverses :

✓ Projet de panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne carrière : la visite d'une entreprise a eu lieu le 18 juillet. La surface proposée sera moins grande que celle choisie précédemment. Le raccordement est assez difficile, car il se trouve très loin de l'ancienne carrière. De plus, de nombreuses demandes doivent être faites, car il s'agit de l'emplacement d'une ancienne décharge. Le projet risque d'être long à réaliser.

✓ Bilan des travaux de l'école maternelle : Le montant des travaux réalisés sur 2 ans budgétaires s'élèvent à 270 633 € TTC (les premières études faites avec les fonds européens étaient d'environ 500 000 € TTC). La commune a obtenu des subventions pour 163 659 €, une récupération de la TVA pour 45 105 €, d'où un taux de subvention de 73 %.

Un grand merci à tous les employés communaux pour leur travail réalisé, tant au niveau administratif, que accompagnement et nettoyage régulier.

La climatisation de l'école maternelle sera pilotée informatiquement par la mairie, ce qui permettra de mieux programmer les heures de mise en service et d'arrêt. Saint-Désert est actuellement la seule commune du département à être climatisée et gérée ainsi.

On a actuellement 86 élèves.

- ✓ Mobilier urbain pour l'école : les professeurs d'école ont demandé une table extérieure à installer dans la cour de l'école. Le projet est accepté et différents modèles ont déjà été étudiés.
- ✓ Réseau d'assainissement rue du Treuil : Dans la rue du Treuil, pour la partie allant sur la commune de St Désert, pas de problèmes. Mais pour les maisons se situant au bas de la rue du Treuil, en direction de la commune de Rosey, le réseau est défectueux. Il s'agit de réseaux d'assainissement individuel ; or une maison se trouve régulièrement avec des eaux usées dans sa cave. Rosey faisant partie de la Communauté de Communes Sud-Chalonnaise, la compétence « assainissement » ne lui a pas encore été transférée. Chaque propriétaire devra améliorer son assainissement individuel et se mettre aux normes. Le Grand Chalon qui a la compétence « assainissement », accepte de lancer des études.
- ✓ Salle des Rocheriaux : bilan de la visite du SATEC. Cette visite a eu lieu, mais le bilan n'a pas encore été transmis à la mairie. L'état des huisseries est préoccupant ; cela devient urgent de les changer. Il faut absolument mettre ces réparations dans le budget 2023 et 2024. Un premier devis avait déjà été réalisé pour la somme de 75 359 €.
- ✓ Rue de la Messe ; injonction du tribunal pour une expertise : la route est barrée depuis déjà 4 ans. Des travaux de sondage et d'études pour le mur de soutènement vont être faits, suite à l'injonction du tribunal.
- ✓ Projet de vente du tracteur communal : il ne fonctionne plus depuis plus de 2 ans. Pour le moment, on loue du matériel. La vente du tracteur permettra d'investir dans du matériel plus approprié.
- ✓ Pour un aménagement de la rue des Quatre Chemins et de la rue Boudelle, une réunion publique est prévue le 06 octobre à 18 h 30. La circulation y est difficile ; pas de trottoirs ; vitesse excessive.
- ✓ L'église : Il a fallu rajouter 2 000 € pour la réparation de la noue, car le zinc était à changer. Le nettoyage au niveau de l'étage supérieur et des cloches est toujours à réaliser. Un devis par une autre entreprise que Sofranet sera demandé.
- ✓ Pont de Besseran : le projet était de supprimer le pont actuel et d'installer un pont en U. Mais ce projet rencontre des difficultés. Un cahier des charges pour le remplacement du pont de Besseran a déjà été réalisé ; des études hydrauliques, diagnostiques, etc, sont nécessaires, mais ces études ont un coût. Il est prévu de faire d'abord une étude hydraulique, pour étudier la faisabilité du projet et son gain par rapport à l'état actuel. Le pont, de nature privé, doit, par exemple, pouvoir supporter le passage de véhicules.
- ✓ Le bois de Bragny : le broyage dans le bois n'est pas prévu pour le moment ; il faut faire un devis.
- ✓ Question sur une priorité des travaux sur les routes : on a beaucoup de trous dans la chaussée, surtout en direction de Jambles, mais cela concerne une route départementale. Pour les routes de la commune, les travaux se font au coup par coup ; il est très difficile de programmer à l'avance des travaux, car il faut une certaine quantité de trous à réparer.